



Comment rédiger un Protocole Pluri-Professionnel ?

Objectifs d'un protocole pluri-professionnel :

- Répondre à un **besoin de l'équipe** pour une **prise en charge pluri-professionnelle** des patients
- **Améliorer la coordination des membres de l'équipe** lors de situations complexes et/ou fréquentes
- **Formaliser et harmoniser les pratiques existantes**

Le contenu doit (Cf. Article 3.2 de l'accord conventionnel interprofessionnel) :

- Préciser l'**objectif** de la prise en charge en indiquant ce que le protocole est sensé **améliorer** pour **le public concerné**,
- Etre **conforme aux recommandations** élaborées par les agences sanitaires (*Haute Autorité de santé – HAS; ANSM; Santé Publique France...*). S'il n'existe pas de preuve, l'équipe peut adopter une position sur les meilleures pratiques possibles sur la base d'un consensus du groupe basé sur l'expérience des professionnels de santé,
- Nécessiter l'**intervention coordonnée de plusieurs catégories de PS** de l'équipe,
- **Être Adapté** à chaque équipe pluri-professionnelle,
- **Formaliser et harmoniser** des pratiques existantes,
- Préciser :
 - Le **rôle** de chaque catégorie de professionnels impliqués → **qui fait quoi ?**
 - **Les moments d'intervention** de chaque professionnel → **quand ?**
- Être **simple** d'utilisation et **facilement consultable** lors de la prise en charge d'un patient,
- Être **évalué et actualisé** au regard des retours d'expériences.



Comment rédiger un Protocole Pluri-Professionnel ?

Les thèmes prioritaires à choisir sont listés dans l'annexe 3 de l'accord conventionnel interprofessionnel

- Affections sévères compliquées ou décompensées
- Pathologies chroniques nécessitant des soins itératifs et une intervention pluri-professionnelle permettant notamment de prévenir la désinsertion socioprofessionnelle
- Patients pour lesquels le risque iatrogénique ou l'équilibre thérapeutique nécessitent l'intervention concertée récurrente de plusieurs acteurs
- Patients complexes ou en perte d'autonomie pour lesquels le maintien à domicile doit être conforté : sujets âgés fragilisés; plaies chroniques; patients poly-pathologiques; soins palliatifs; suivi post AVC...
- Patients obèses
- Grossesses à risque et grossesses évoluant dans un environnement psychosocial difficile
- Pathologies dont la prise en charge est rendue complexe par l'association à des troubles psychiques, des troubles du comportement ou des difficultés sociales

Les différentes étapes dans l'élaboration d'un protocole pluri professionnel :

- **Choisir un thème** parmi les thèmes listés à l'annexe 3 de l'ACI répondant à un besoin explicite de l'équipe des professionnels.
- **Se réunir** en associant les professionnels concernés par sa mise en œuvre.
- **Analyser les pratiques** en cours et définir un objectif
- Décrire précisément **Qui ? Quoi ? Comment ? Avec qui ? Avec quoi ?**
- Prévoir une **fiche d'identité** (voir ci-dessous)
- Elaborer les **outils** associés au protocole : outils de repérage, procédure diagnostique ou thérapeutique, harmonisation des messages aux patients ou encore points de vigilance.
- Prévoir son **évaluation** : recueillir les points positifs, d'amélioration afin de pouvoir le mettre à jour le cas échéant.
- S'assurer de sa **bonne appropriation** par toute l'équipe.



fiche d'identité

Date de création	Le mois et l'année de création du protocole
Date de modification	Le mois et l'année des modifications du protocole
Nom de la structure	Les coordonnées de la maison de santé
Référent	Le nom de la personne référente
Titre	Court, facilement mémorisable et utilisable
Problématique	Identification du risque
Objectif général	Amélioration de la qualité de prise en charge pour la population concernée
Objectif opérationnel	Délimite le domaine d'application du protocole : élaboration de fiche de surveillance, de traçabilité ...
Liste des professionnels adhérant à la prise en charge	Noms ou les catégories de professionnels...
Liste des documents associés	Documents nécessaires et utiles pour la mise en œuvre du protocole : fiche d'inscription, outils ...
Sources documentaires ou références	Références documentaires ou les sources utilisés pour élaborer le protocole
Accessibilité du protocole	Indiquer où le protocole est consultable (Ex : classeur de la salle de réunion, logiciel informatique...)
Liste des professionnels informés du protocole	Les professionnels ayant été informés par la mise en œuvre de ce protocole (éventuels recruteurs de patients ...) sont mentionnés
<p>Mode d'évaluation du protocole (un registre, une fiche dédiée, une analyse de dossiers pris au hasard)</p> <p>L'HAS propose les critères de suivis : nombre de personnes prises en charge selon le protocole; nombre de personnes concernées; effets indésirables liés à l'utilisation du protocole; évolution des résultats des soins selon des critères cliniques ou biologiques; satisfaction des professionnels et des patients.</p>	<p>Le protocole doit prévoir des critères de suivis qui permettent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivre et de documenter simplement les écarts au protocole. • recueillir les effets indésirables liés à l'utilisation du protocole • discuter et analyser en équipe pluri professionnelle les variations et les effets indésirables • proposer des solutions pour y remédier : changement d'organisation, formations, modifications du protocole etc. • évaluer l'atteinte des objectifs du programme
Prévoir des échanges en équipe pluri professionnelle qui pourraient permettre des réactualisations régulières	Il doit être régulièrement mis à jour en fonction de l'expérience des professionnels et des patients, de l'évolution de l'état de la science, des recommandations ou de la réglementation.